

## PROCÈS VERBAL RÉUNION DU BUREAU

### PROJET

#### **Relevé de décisions**

**Mardi 23 Octobre 2007 - 16h00 à l'INRA – Site de Pierroton - Cestas**

Le vingt-trois Octobre de l'année deux mille sept à seize heures, les membres du Bureau de l'Association IPMF se sont réunis à l'INRA sur le site de Pierroton-Cestas, sur convocation du Président par lettre conformément à l'article 13 des Statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

#### **Membres du Bureau présents ou représentés**

CARNUS Jean-Michel, INRA - CHANTRE Guillaume, FCBA - CHARRIER Bertrand, UPPA - COTTEN Loïc, CAFSA - DELAS Joël, TEMBEC TARTAS – FLORENTIN Georges-Henri, FCBA - GRIGAUT Guillaume, CIBA - JOYET Patrick, GASCOGNE WOOD - LESBATS Jean, FIBA / Pôle IPMF - MENAUT Dominique, FORESTIERE DE GASCOGNE - MORLIER Pierre, Pôle IPMF - PLANTIER Christian, FP BOIS - POMMIER Jean-Claude, US2B -

#### **Membres du Bureau excusés**

CASTAGNET Christian, CASTAGNET DUMEOU - DAVEZAC Robert, SMURFIT KAPPA ROL PIN – SENS Denis, TEMBEC R&D

#### **Invités Pôle IPMF**

BENADID Farida – HUGOT Françoise - LARRIEU-MANAN Annick - LATOUR Stéphane FIBA / Pôle IPMF

VIERGE Gérard, BEYNEL MANUSTOCK - COSSON Martine, CAP FOREST

Jean Lesbats préside la séance. Il est assisté par Pierre Morlier, Vice-Président ; Stéphane Latour, Directeur Fiba et Pôle ; Annick Larrieu-Manan, Animatrice de l'Association ; Françoise Hugot et Farida Benadid Chargées de Mission ; Martine Cosson Cap Forest.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

## **1- Approbation du procès verbal du bureau du 03 avril 2007**

### **Première résolution**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **2-Etat Financier du Pôle**

### **➤ Budget du Pôle. (remis dans les dossiers)**

Stéphane Latour Latour, Directeur du Pôle, présente le Budget 2007 d'un montant total prévue 172 000€  
La DRIRE a accordé une enveloppe budgétaire complémentaire de 12 000 € Ce qui porte le taux de subvention à 76 %. En contrepartie, elle ne souhaite pas que les contributions financières des projets soient intégrées directement dans le budget de la Gouvernance.

Elles feront donc l'objet d'une comptabilité analytique liée à des actions spécifiques pour soutenir les projets.

### **➤ Etat des contributions des Projets**

Les partenaires des projets contribuent financièrement aux actions de soutien et de communication pour les projets du pôle. Ces contributions sont versées par le coordinateur du projet au pôle.

L'annexe des nouvelles modalités de calcul pour les contributions est présentée par Stéphane Latour Latour. Il est porté à l'approbation du bureau que :

- Le calcul de la contribution ANR reste inchangé. A ce titre, une lettre de relance pour les contributions sera expédiée.

Pour les contributions hors ANR, la modalité soumise au bureau est calculée comme suit :

- Versement de 0,2% du montant global du projet en lieu et place du 0,5% du montant total des soutiens public. Cette modalité a été soumise préalablement à l'approbation de la Drire.

### **Deuxième résolution**

Le bureau adopte le nouveau mode de calcul à l'unanimité.

Le montant total des contributions encaissées à ce jour est de 39 757 € (projets concernés : Bioéthanol, Plasmopal, Silent Wall, Sylvogène).

### **➤ Etat des adhésions**

Le Président donne lecture de la nouvelle grille de cotisations pour les entreprises non adhérentes Fiba et la soumet à l'approbation du bureau.

Les cotisations sont abaissées par rapport à 2007 (d'où une diminution attendue des recettes de 1900 €).

Toutefois, on peut supposer qu'une baisse du montant des cotisations pour les PME – PMI (notamment les – de 50 salariés) lèvera les freins à l'adhésion qui était élevée (1 000 € sur l'ancien tarif) pour ces entreprises.

### **Troisième résolution**

Le nouveau barème est approuvé par le bureau. Le Président rappelle l'importance d'adhérer au Pôle et combien il est primordial que toute entreprise impliquée sur un projet soit à jour de sa cotisation annuelle.

Il donne la parole à Annick Larrieu-Manan pour qu'elle commente l'état des cotisations. Une liste des adhérents à jour de leur règlement est jointe aux dossiers des membres du bureau.

Le montant total des cotisations encaissées à ce jour est de 31 000 € soit 6000 € de plus que sur le prévisionnel. Les efforts fournis sur les relances des cotisations (expédiées le 1 septembre) ont apporté 20 nouveaux adhérents pour un montant de 7000 €

Dans le fichier des adhérents du Pôle, Annick Larrieu-Manan a segmenté les typologies par entreprises, par taille et organismes.

### **3 - Etat des actions du Pôle**

#### **➤ Animation et Communication**

Stéphane Latour et Annick Larrieu-Manan présentent les actions et outils de communication stratégiques pour promouvoir le pôle, vecteurs de son image et de son positionnement, tant vis-à-vis des adhérents, des institutionnels, des professionnels, des scientifiques ainsi que du grand public.

#### **Salon Vivons Bois**

90m2 de stand. Présentation de la maquette du stand.

500 invitations ont été envoyées aux adhérents FIBA et IPMF, Institutionnels et Non adhérents.

La conférence Fiba se tiendra vendredi 2 novembre à 12h et sera suivie à 13H d'un cocktail sur le stand.

#### **Fiches quadrichromie**

Les supports papier pour les Fiches de résumé des projets ont été actualisés dans un souci d'utilisation à long terme et multiple. Cette nouvelle version est montrée aux membres du bureau.

#### **Agenda et lettres infos**

Annick Larrieu-Manan explique que l'Agenda du Pôle est adressé à une cadence mensuelle régulière aux adhérents du Pôle IPMF et aux institutionnels qui le reçoivent par E-mail. Elle montre les éditions de mai à sept au Bureau et précise que ce support porte sur la vie du Pôle et sur les activités des permanents.

La lettre info est diffusée auprès des mêmes destinataires, en revanche elle est plus orientée sur l'actualité, elle présente des thèmes ou manifestations concernant directement la filière bois et annonce les projets labellisés par le Pôle IPMF.

#### **Calendrier des manifestations**

Etabli par Annick Larrieu-Manan il a pour objectif de programmer la présence du Pôle sur des salons, réunions, colloques, toutes manifestations concernant la filière. Il indique qui se rend aux manifestations et permet aux salariés et permanents du Pôle de se répartir les représentations et d'assurer ainsi une présence maximum du Pôle sur le territoire. Il est joint au dossier remis aux membres du bureau.

#### **Site Internet [www.ipmf.fr](http://www.ipmf.fr)**

Bien que tout à fait opérationnel aujourd'hui, et pour des raisons d'homogénéité, de dynamisme et de modernisation, le site Internet est actuellement en cours de relookage. Les pages sont retravaillées tant sur la forme que sur le fond comme la feuille de résumé des projets, le cahier des charges des projets....

#### **Journal Cap Forest Pôle**

Pierre Morlier et Françoise Hugot présentent le premier numéro de Esprit des Bois. Ce journal est rédigé en partenariat entre CAP FOREST et le Pôle IPMF. Il est précisé que ce document est imprimé pour le Salon Vivons Bois à 300 exemplaires. Ce journal est diffusé auprès des adhérents du Pôle, des partenaires Cap Forest, des universitaires, institutionnels et presse. Il présente les activités nationales et internationales, les projets collaboratifs, les réunions, conférences et soutenance de la filière forêt, bois papier.

#### **Séminaires**

Françoise Hugot indique que le séminaire Sylvogène s'est tenu le 25 septembre 2007. Le prochain, Bioéthanol, se déroulera le 13 Novembre. Le calendrier des séminaires est joint aux dossiers.

#### **Action Veille**

Farida Benadid, Chargée de Mission veille présente le travail accompli et le programme à venir.

Stéphane Latour indique au Bureau l'embauche d'une jeune femme en apprentissage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 afin de pérenniser les résultats des travaux engagés et de consolider cette action veille au sein du Pôle en 2008.

### **Coopération avec les autres Pôles**

Pierre Morlier et Stéphane Latour précisent que l'équipe IPMF a rencontré le Pôle Laser en septembre 2007 et indique au Bureau qu'un rendez-vous sera organisé avec le Pôle Fibres Naturelles Grand-Est.

### **Budget communication**

En l'état actuel, le salon Vivons Bois représentera la majeure partie du budget Communication. Stéphane Latour indique qu'il restera néanmoins une enveloppe en fin d'année et soumet l'idée de faire un encart publicitaire pour le Pôle dans Forêt de Gascogne. Georges-Henri Florentin indique qu'il serait souhaitable de communiquer dans les supports nationaux. Guillaume Chantre s'engage à obtenir gracieusement un article dans le journal Forêt de Gascogne pour la même période.

### **Salon Forexpo**

Décision de participer au Salon en juin sous réserve de reconduction du budget 2008. Un groupe de travail industriels / FCBA / Recherche Formation sera constitué. La FIBA fait aussi un stand. Le groupe de travail sera conjoint FIBA/Pôle.

## **4 – Evaluation du Pôle**

Pierre Morlier présente l'Audit national des Pôles qui débutera en décembre 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et explique sa teneur et ses enjeux. L'évaluation vise à éclairer les choix du gouvernement à l'issue de la période 2006-2008 afin d'améliorer le dispositif de soutien aux pôles de compétitivité.

Le CIACT du 5 juillet 2007 a décidé que l'évaluation des pôles de compétitivité comporterait deux volets :

- une analyse de l'efficacité du dispositif de soutien public aux pôles de compétitivité ;
- un examen de l'activité et des projets de chaque pôle de compétitivité qui s'appuiera sur les 11 axes suivants :

- 1 – Stratégie économique et scientifique,
- 2 – Evolution périmètre du pôle (laboratoires, CT, membres actifs...),
- 3 – Animation et gouvernance du pôle.
- 4 – Emergence des projets de recherche et développement.(ANR, OSEO, EUROPEEN, 7<sup>ième</sup> PCRD),
- 5 – Développement des synergies entreprises/laboratoires,
- 6 – Ancrage territoriale et effet réseau (Agence de développement),
- 7 – Rayonnement commercial et international,
- 8 – Ressources humaines (prévisionnel) et formation,
- 9 – Projets transversaux structurants (projets pérennes, mise en commun d'équipement scientifique, investissement immobilier, utilisation des parcs technologiques...),
- 10 – Implication des PME,
- 11 – Intégration des objectifs de développement durable.

Les finalités et enjeux de l'évaluation sont remis dans le dossier des membres du Bureau.

## **5 – Proposition de modification des Statuts**

Stéphane Latour présente le projet de modification des statuts qui concerne le collège Institutions et Professionnels.(Joint en annexe)

### **Quatrième résolution**

Le projet de modification est approuvé par le bureau. Il sera soumis à la prochaine Assemblée Générale.

## **6 – Composition des Commissions mixtes d'évaluation et de suivi.**

Pierre Morlier indique que les commissions sont renforcées. Le détail des groupes est dans les dossiers. Il rappelle les notions de confidentialité notamment par rapport aux délégations. Il reste à chacun de déléguer et transmettre sous sa responsabilité les informations utiles au bon déroulement des réunions ou projets. La présence d'un membre de l'ONF dans la commission Ressources Forestières et Approvisionnement est évoquée.

## **7 – Formation**

Pierre Morlier indique qu'il est grand temps de se structurer sur ce plan. Il évoque en réunion du Bureau la prérogative du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur). Précise que l'ENITA a des moyens financiers dans le cadre du plan ÉTAT/RÉGION et qu'il est important qu'un travail en commun soit mis en place pour faire évoluer les offres de formation, et notamment créer des formations diplômantes Bac + 5. Il explique que tous les lycées doivent adhérer au Pôle de Compétitivité.

## **8- Questions diverses**

### **➤ Labellisation du Programme Export**

L'association Frenchtimber a demandé la labellisation pour un salon à Boston. La labellisation permet d'obtenir une aide de Ubi France de 45% des dépenses au lieu de 30% en temps normal.

#### **Cinquième résolution**

Le bureau donne mandat au Président pour labelliser cette action et demande que les actions export contribuent aussi au budget du Pôle.

### **➤ Déménagement**

Stéphane Latour parle du déménagement de la FIBA et du Pôle dans les locaux de l'INRA sur le site de Pierroton Cestas, prévue pour le début d'année 2008. Il précise que la décision est effective sous réserve de la signature du contrat. .

### **➤ Comité d'orientation contrat de progrès**

Le Conseil Régional Aquitaine réunit le comité d'orientation du contrat de progrès de la filière forêt bois papier ameublement qui se tiendra le mardi 11 décembre 2007 à 14h30 au FCBA – Bordeaux.

### **➤ Prochain Bureau**

Le prochain Bureau aura lieu en début d'année 2008 (date à définir en Mars)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18h35.

**ASSOCIATION**  
**« INDUSTRIES ET PIN MARITIME DU FUTUR »**

**Statuts extrait**

Article 5 : Adhérents

L'association se compose de personnes morales. Les personnes morales sont représentées par leurs représentants légaux ou par toutes personnes désignées par ceux-ci. Les membres acquittent la cotisation statutaire. Ils sont membres de l'Assemblée Générale avec voix délibérative

Les membres se répartissent dans 3 collèges :

Industries du pin maritime

Recherche - Formation - Transfert de technologie (public/privé)

~~Membres associés~~ **Institutionnels et Professionnels** (collectivités locales, associations en relations avec la filière, etc....)

Article 11 : Bureau / composition

L'association est administrée par un Bureau composé de membres élus pour 3 ans renouvelable par l'assemblée générale. Tout membre du Bureau sortant est rééligible. Le Bureau est composée comme suit :

8 à 12 représentants des industries du pin maritime préférentiellement ceux impliqués dans un projet du pôle et membres de la FIBA

6 à 8 représentants de la Recherche / Formation / Transfert de technologie préférentiellement ceux impliqués dans un projet du pôle et signataires de la convention Cap Forest.

~~2 à 4~~ **6 à 8** représentants des ~~membres associés~~ **Institutions et Professions**

Le président de la FIBA est membre de droit du Bureau au titre du collègue « ~~industries~~ **Institutions et Professions** » en raison du fait qu'elle est l'organisme dépositaire du projet labellisé.

En cas de vacance, le conseil pourvoit par cooptation provisoirement au remplacement des membres sortants sous réserve de ratification par la plus proche Assemblée Générale.

\*\*\*